

**Monsieur le Président de la République  
Palais de l'Elysée  
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré  
75008 PARIS**

***Objet : Plaidoyer pour la création de Zones Franches Rurales (ZFR)  
Copie au Président du Sénat***

Monsieur le Président,

Notre pays traverse une crise sanitaire, économique et sociale sans précédent. Parallèlement à la prévention contre une éventuelle seconde vague virale, il s'agit aujourd'hui de relancer l'économie et sur tout le territoire national y compris les territoires ultramarins.

Les zones rurales contribuent largement à la richesse économique de la France, que ce soit sur le plan industriel, artisanal, dans le domaine des services et bien évidemment pour le tourisme. Elles aussi ont beaucoup souffert de la crise.

Depuis près de 25 ans, des zones urbaines bénéficient d'exonérations fiscales et de cotisations sociales : les ZONES FRANCHES URBAINES (ZFU)-TERRITOIRE ENTREPRENEUR.

Il apparaît également que les très petites entreprises (TPE) et les petites entreprises implantées dans des quartiers prioritaires de la ville (QPV) peuvent bénéficier d'exonérations de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Ainsi les territoires urbains disposent de plusieurs dispositifs d'aides pour de nombreuses entreprises.

Dans l'espace rural, des zones de revitalisation rurales (ZRR) ont certes été instituées, mais les critères de création à l'échelle intercommunale limitent fortement leur étendue.

De plus, elles n'offrent pas les mêmes avantages fiscaux que ceux alloués aux espaces urbains.

Notamment, alors que les entreprises comptant **jusqu'à 50 salariés** peuvent bénéficier d'allègements fiscaux dans les zones franches urbaines, seules celles comptant **jusqu'à 11 salariés** le peuvent dans ces zones de revitalisation rurales.

Le Mouvement de la Ruralité demande donc l'uniformisation des règles d'éligibilités et des avantages fiscaux sur tout le territoire national et **la création de ZONES FRANCHES RURALES élargies à toute la ruralité et non pas uniquement aux zones les plus dépeuplées de notre territoire.**

Le Mouvement de la Ruralité demande notamment que toutes les zones littorales et surtout rétro littorales puissent également bénéficier de ces incitations financières.

Notre espace rural doit, lui aussi, être pleinement reconnu comme un TERRITOIRE ENTREPRENEUR et il n'y a aucune raison pour que les avantages donnés dans certains quartiers urbains ne soient pas également alloués dans tous les espaces de la ruralité qui, eux aussi, ont besoin d'une vraie politique fiscale et sociale cohérente, et incitative.

Je vous demande donc avec la plus grande insistance, Monsieur le Président, de prendre toutes les initiatives nécessaires pour que des procédures soient engagées en ce sens.

Le Mouvement de la Ruralité (LMR) pourra contribuer à vos travaux qui, dans la période actuelle, nous apparaissent urgents à mener.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération,

**Eddie PUYJALON**  
Président national LMR  
Conseiller régional LMR de Nouvelle-Aquitaine

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. Puyjalon', written over a horizontal line.